

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2009 A 19 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 22 OCTOBRE 2009 S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 28

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO.

03 REPRESENTES : Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI, OCELLI par ALFONSI.

01 ABSENT : Madame BENALI-KAHLOUL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa SIEGEL.

O B J E T :

RAPPORTEUR : Bruno BETTATI

PROJET
D'AMENAGEMENT D'UNE
AIRE DE JEUX
POUR LES ENFANTS A
LA BARONNE

AUTORISATION DE
DEPOSER LA
DECLARATION
PREALABLE

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2008-229 du 07/03/2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la plaine du var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R 121-4-1 du code de l'urbanisme,

Vu le projet communal d'aménager une aire de jeux pour les enfants à la Baronne et notamment la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2008,

Considérant que le projet comporte notamment une clôture,

Considérant que ce projet est soumis à demande de déclaration préalable,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir m'autoriser à signer la déclaration préalable et à déposer cette demande en vue de son instruction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus par :

26 VOIX POUR : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO, Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI.

02 ABSTENTIONS : ALFONSI, OCELLI représenté par ALFONSI.

Fait et délibéré les mois, jour et an que ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

LE MAIRE,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le : 12/11/2009

Publié ou Notifié

le : 12/11/2009

MICHEL MEÏNI